



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

GUIDE D'ACCUEIL DES SAISONNIERS - CULTURE SOUS ABRI -

Guide actualisé suite à la crise sanitaire (covid 19) - Edition AVRIL 2020

Nous attirons votre attention sur les recommandations à respecter
particulièrement lors de crises sanitaires qui seront repérables par le symbole



L'accueil des salariés : un moment stratégique et obligatoire pour votre entreprise

La filière maraîchage est un secteur fortement concurrentiel. L'acquisition de part de marché se fait sur la qualité de la production et la performance de l'entreprise. La réalisation de ces objectifs ne peut être atteinte que si l'ensemble du personnel de l'entreprise est impliqué. Pour être un membre actif de l'entreprise, le saisonnier doit être bien accueilli.

Au-delà de l'aspect convivial d'un premier contact, l'accueil est aussi pour le saisonnier l'occasion de découvrir les différents postes de travail, ce qui lui permettra ensuite d'optimiser l'outil de production et donc de limiter les accidents du travail.

Accueillir les saisonniers, c'est aussi respecter la réglementation en vigueur : « L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier...»

Extrait de l'article L-4141-1 du code du travail.

Ce document a pour but de vous aider à réussir cette première rencontre.

1. L'accueil, une relation à construire

L'accueil est le premier contact entre le saisonnier et l'entreprise.

Une relation entre l'accueilli et l'entreprise qui le reçoit doit satisfaire :

- Le saisonnier qui a besoin de connaître l'entreprise pour s'insérer le plus rapidement possible,
 - L'entreprise qui a besoin de connaître le saisonnier pour l'insérer le mieux possible dans les travaux à effectuer.
- C'est au cours de cette rencontre qu'il doit y avoir un maximum d'échanges entre le saisonnier et l'entreprise.

2. Les missions de l'accueil

- Communication (instaurer un dialogue au sein de l'entreprise),
- Sensibilisation nécessaire à la qualité du produit et aux risques professionnels,
- Information sur la structure et l'environnement de l'entreprise,
- Formation (connaissance du poste et de l'ensemble des postes et des risques inhérents). Mais pour que tous les éléments de ces missions soient réalisés, l'organisation et le contenu de l'accueil doivent être préparés grâce à une analyse :
 - du poste de travail (plantation, récolte, palettisation...),
 - de la population accueillie,
 - de la stratégie de l'entreprise,
 - de l'évaluation des risques (document unique).

3. L'organisation de l'accueil

L'accueil doit être organisé en fonction des caractéristiques de l'entreprise.

- Durée de l'accueil. Le temps consacré à l'accueil doit être adapté au contexte de l'entreprise (activité, nombre de saisonniers, taille de l'entreprise...).
- Partie théorique (en salle).
- Partie pratique (dans les champs).
- Supports d'information sur lesquels le contenu de l'accueil reposera (supports à concevoir ou déjà disponibles).
- A quel moment se fait la formation (le jour de l'embauche ou quelques jours avant) ?

4. La pédagogie de l'accueil

Un accueil réussi des nouveaux saisonniers dépend avant tout de l'accueillant, tant au niveau de la relation humaine que du temps de préparation de cette rencontre.

Deux éléments importants :

- Une bonne connaissance du message à faire passer,
- Un discours adapté aux personnes accueillies et s'appuyant sur différents outils de communication (livrets, transparents, vidéo, ...), en salle ou en atelier. Ces documents ne peuvent se substituer au formateur.

5. Le contenu de l'accueil

Présentation de l'entreprise :

- Historique
- Productions
- Salariés
- Adhérents
- Environnement économique
- Pourquoi l'entreprise recrute-t-elle ?

Présentation de l'organigramme :

- Qui fait quoi ? (mettre un nom sur les différentes fonctions de l'entreprise).
- Où se renseigner pour les questions administratives ? (affichage, ...)
- Situer le saisonnier par rapport à l'ensemble de l'entreprise.

Visite de la structure

Présentation des activités que le saisonnier va exercer dans l'entreprise du point de vue :

- Technique
- Production
- Sécurité liée à son poste de travail par l'intermédiaire du document unique
- Sanitaire en rappelant les règles de l'entreprise

IMPORTANT

Engager la conversation sur tous les sujets. Il faut expliquer et commenter les termes spécifiques à l'entreprise.

6. L'accueil dans la politique Sécurité de l'entreprise

Le saisonnier informé de l'activité de l'entreprise et du travail qu'il aura à effectuer, devra également trouver dans l'entreprise les moyens de sa sécurité. L'accueil des saisonniers est d'autant plus efficace que le message dispensé lors de la formation est cohérent avec la politique globale de prévention de l'entreprise.

Formateurs :

Il est souhaitable que le responsable ou l'adjoint au responsable anime ces formations.

Ce choix est très important ; en tant que formateur, le responsable est le premier interlocuteur que les saisonniers vont rencontrer à leur arrivée. Ils seront en contact permanent avec eux durant la campagne pour gérer leurs problèmes quotidiens.

Remarques : si l'accueil se fait par une personne ayant des responsabilités dans l'entreprise, les saisonniers auront l'impression que cette étape est aussi importante pour le bon déroulement de leurs activités professionnelles que pour la performance économique de l'entreprise.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

PROTÉGER :

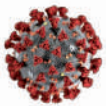
C'est-à-dire faire cesser le danger à condition de le faire sans risque pour soi-même ou pour d'autres personnes et sans aggraver les conséquences de l'accident pour la victime.

ALERTER OU FAIRE ALERTER :

Prévenir ou faire prévenir les secours prévus dans l'entreprise.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À COMPOSER EN CAS D'ACCIDENT

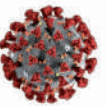
15 SAMU / 18 POMPIERS / 112
(Ne jamais raccrocher le premier)



Si vous avez
des questions



Numéro vert 24h/24 et 7j/7 :
0 800 130 000



Si vous avez
des
symptômes

*Toux, fièvre, perte
du goût et de
l'odorat...*

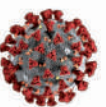
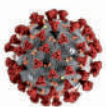
**Je reste à domicile, j'évite les contacts,
j'appelle un médecin avant de me
rendre à son cabinet.**

Si vous avez
une détresse
vitale

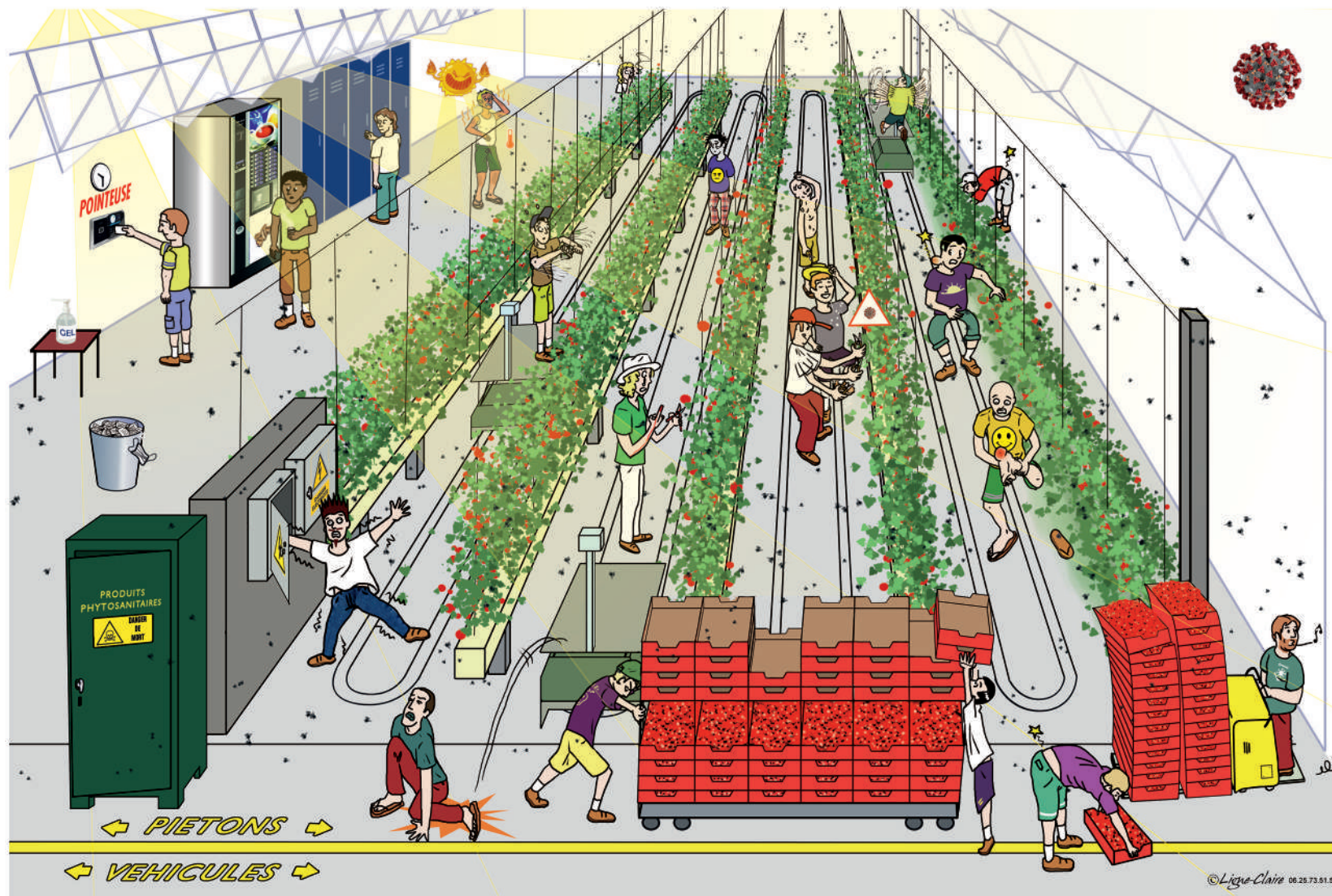
*Difficultés
respiratoires, malaises
etc...*

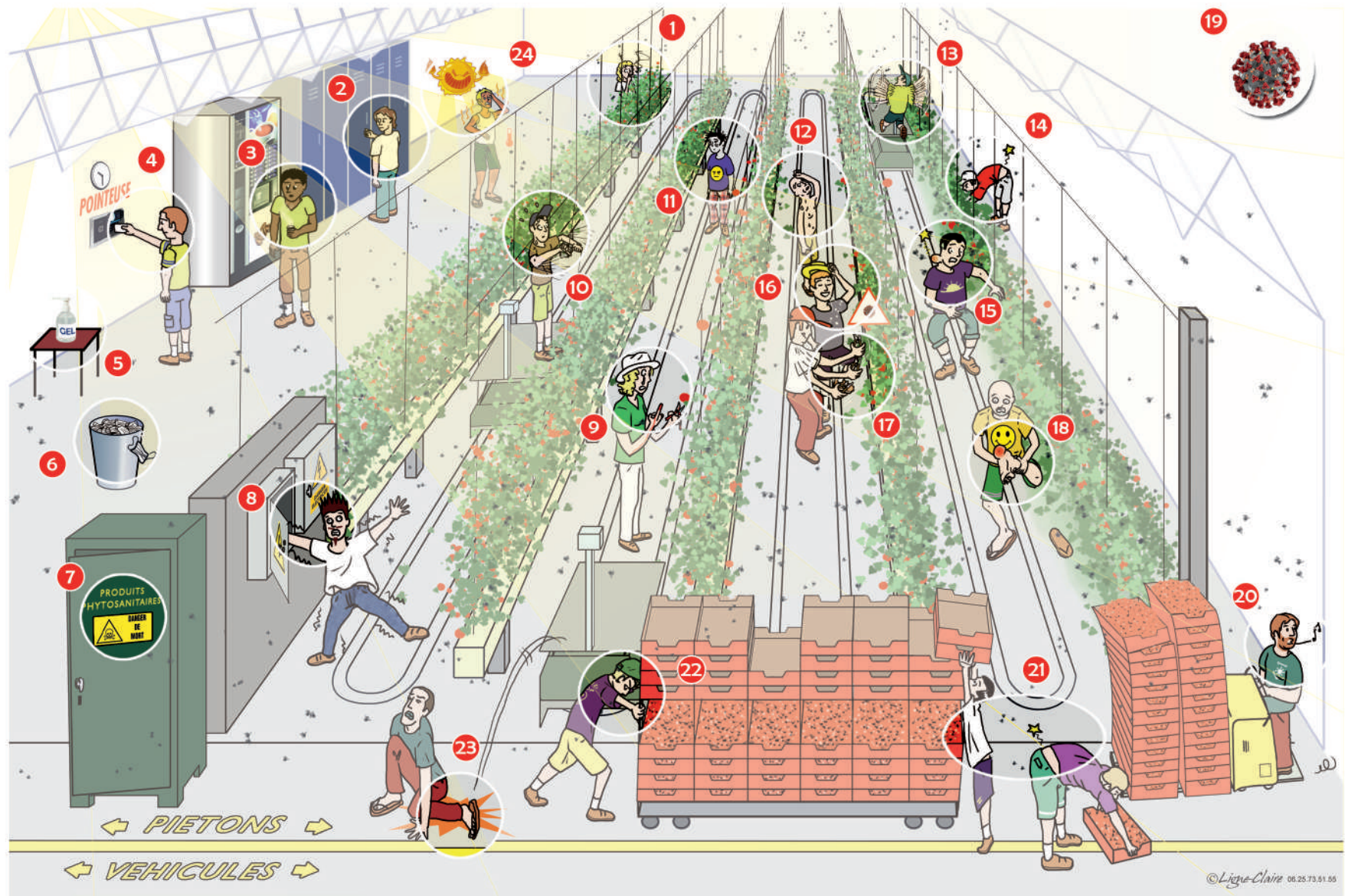




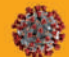
15




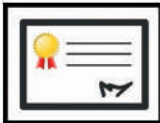


SITUATIONS DE TRAVAIL EN CULTURE SOUS ABRI


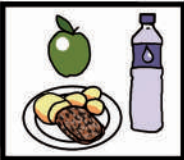
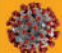
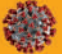


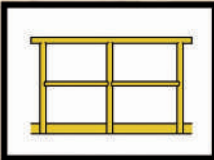

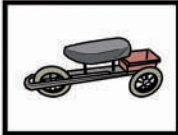



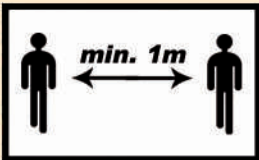
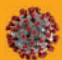
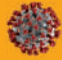

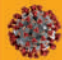
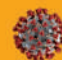

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Addictions Alcool Drogues Médicaments</p> <p>1</p> 	<p>L'obligation pour l'employeur d'assurer la santé et la sécurité de ses salariés s'applique aussi en matière de consommation d'alcool, drogues et médicaments. Ce risque est intégré dans le document unique. Les consommations d'alcool et de drogues sont interdites au travail sous peine de sanctions de la part de votre employeur. La prise de médicaments, d'alcool et drogues majorent la survenue des accidents du travail. Selon les postes occupés (conducteurs d'engins, travaux en hauteur...) les dommages peuvent être très graves. Les causes des addictions peuvent être multiples : charges de travail, pénibilité, planning, vie privée... De plus, les effets sur la santé peuvent être très importants.</p> <p>Pour vous aider, contacter votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire SST.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le risque dans le document unique. - Organiser des formations, des sensibilisations - Prévoir un article concernant les addictions dans le règlement intérieur. - Rappeler aux salariés les sanctions applicables en cas de consommation de produits illicites. <p>Le service SST de la MSA peut vous aider pour l'évaluation des risques.</p>
<p>Organisation vestiaires, réfectoire, salle de pause</p> <p>2</p> 	<p>VESTIAIRES : Organiser un flux d'entrée et de sortie avec une seule personne à la fois dans le vestiaire ou en fermer l'accès et préconiser les changes dans le véhicule du salarié.</p> <p>RÉFECTOIRE / SALLE DE PAUSE : Prioriser le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet). Dans le réfectoire, cuisine, salle de pause, possibilité de prise de repas sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières (flux d'entrée et de sortie, distanciation entre les personnes). Aérer 3 fois par jour. Nettoyer les surfaces après chaque convive. Nettoyer les machines (micro-ondes, machine à café) après chaque utilisation. Limiter le nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle. Favoriser la prise des repas en décalage spatio-temporel (décaler les temps de repas entre groupes de travail et au niveau spatial : une chaise sur deux, pas de face à face et en quinconce), avec respect d'au moins un mètre minimum à table entre les personnes.</p> <p>Ne partagez pas les couverts, utilisez votre vaisselle et buvez uniquement dans votre bouteille personnelle. Pensez au lavage des mains avant et après les repas (lavage des mains avec de l'eau et du savon liquide ou une solution hydroalcoolique).</p> <p>Toilettes : Occupation des toilettes par une seule personne à la fois. Pour éviter de contaminer les poignées des portes, se laver les mains avant et après le passage aux toilettes.</p> <p>Douches : Occupation par une seule personne à la fois. Nettoyage après chaque utilisation.</p>	<p>Organiser des rotations horaires pour la prise des déjeuners et la distanciation dans les salles de repas.</p> <p>Aérer les locaux communs 30 mn, 3 fois par jour.</p> <p>Toilettes : Prévoir une signalétique. Prévoir un distributeur de savon liquide à proximité de tout point d'eau.</p> 

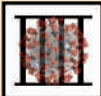
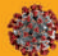

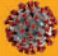
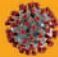


N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Machine à café (espace de pause)</p> <p>3</p> 	<p>Eviter tout contact inutile avec la machine à café (exemple : supprimer la trappe d'accès au gobelet). Respecter les gestes barrières (exemple : marquage au sol) et l'organisation des temps de pause.</p> <p>Se nettoyer les mains avant et après chaque utilisation (lavage des mains à l'eau et au savon liquide ou avec une solution hydroalcoolique).</p>	<p>Privilégier la mise hors service de la machine à café. Sinon, utilisation de la machine à café et des espaces de convivialité en faisant appliquer les gestes barrières.</p> <p>Répartir les temps de pause pour éviter tout risque de regroupement.</p> <p>Communiquer en amont auprès des salariés quant aux distances à appliquer dans les espaces de convivialité.</p>
<p>Pointeuse</p> <p>4</p> 	<p>Lors du pointage, respecter les gestes barrières et les règles de distanciation (1 mètre minimum). Respecter les repères visuels de distanciation sociale (ex : marquage au sol) et l'organisation des horaires de pointage.</p> <p>Eviter tout contact inutile avec la pointeuse. Se nettoyer les mains avant et après chaque contact (lavage des mains avec de l'eau et du savon liquide ou une solution hydroalcoolique).</p>	<p>Réflexion à mener sur une répartition des horaires de travail. Alternier la présence de groupes de salariés.</p> <p>Diversifier les moyens de pointage (sms...)</p>
<p>Lavage des mains</p> <p>5</p> 	<p>Se laver les mains avec de l'eau et du savon liquide ou une solution hydroalcoolique avant et après chaque interruption de travail (pause, déjeuner, toilettes, ...).</p>	<p>Mettre à disposition du savon liquide à proximité d'un point d'eau ou une solution hydroalcoolique. Afficher la procédure de lavage des mains (modèle joint en fin de brochure).</p>
<p>Poubelle / Gestion des déchets liés à la crise sanitaire</p> <p>6</p> 	<p>A la fin de la journée de travail ou bien lorsque les Equipements de Protection Individuelle jetables sont usagés, s'en débarrasser dans la poubelle dédiée à cet effet.</p> <p>Se laver ensuite les mains avec de l'eau et du savon liquide ou à défaut avec une solution hydroalcoolique. Pour les Equipements de Protections Individuelles réutilisables (masques tissus), les réserver dans un sac hermétique et se laver les mains. Les sacs poubelles doivent être jetés régulièrement par une personne dédiée à cette tâche équipée des Equipements de Protections Individuelles la protégeant du virus.</p>	<p>Positionner la poubelle à proximité d'un point d'eau avec mise à disposition de savon liquide et du papier essuie mains jetable, à défaut proposer une solution hydroalcoolique.</p> <p>Les masques, mouchoirs, lingettes et gants sont jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.</p> <p>Ce sac sera conservé 24H avant d'être jeté dans les ordures ménagères.</p>


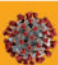
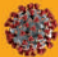


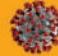


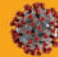
N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque chimique</p> <p>7</p> 	<p>Ne pas manipuler les produits chimiques. Seuls les titulaires du certiphyto sont autorisés à le faire.</p> <p>Hormis l'applicateur (protégé par ses équipements de protection individuelle), personne ne doit être présent lorsque les traitements sont effectués.</p> <p>Les délais de ré-entrée dans la serre après traitement ainsi que la ventilation des bâtiments doivent être respectés.</p>	<p>Les produits chimiques doivent être stockés dans des locaux ou des armoires fermés à clé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer le calendrier des traitements. - Afficher les délais de ré-entrée.
<p>Le risque électrique</p> <p>8</p> 	<p>Seules les personnes titulaires d'une habilitation sont autorisées à intervenir sur les installations électriques. Les armoires électriques doivent être maintenues fermées.</p> <p>N'intervenez jamais de votre propre initiative, même pour ré-enclencher un disjoncteur, même si vous l'avez vu faire par une personne habilitée.</p> <p>En cas d'intervention sur une personne électrisée, il convient de couper l'alimentation sur le bouton d'arrêt d'urgence du disjoncteur principal.</p>	<p>Situer les installations électriques et présenter les personnes habilitées à intervenir.</p> <p>Informers de l'emplacement du bouton d'arrêt d'urgence.</p>
<p>Risque accident du travail</p> <p>9</p> 	<p>Connaître la procédure en cas d'accident.</p> <p>Appeler un Sauveteur Secouriste du Travail (SST), votre responsable ou votre employeur.</p> <p>Connaître l'emplacement des trousse de secours.</p>	<p>Rappeler la procédure en cas d'accident.</p> <p>Identification des SST.</p> <p>Localisation/gestion de la trousse de secours.</p> <p>Diffuser la procédure pour contacter les secours depuis les parcelles.</p>
<p>Risque d'apparition de troubles musculosquelettiques Travail du haut des plantes</p> <p>10</p> 	<p>Le travail du haut des plantes peut entraîner l'apparition de TMS des membres supérieurs.</p> <p>Pour les éviter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alternner les tâches pour varier les mouvements. - S'hydrater régulièrement. - Elever la plateforme à hauteur des plantes pour éviter de lever les bras au dessus du niveau des épaules. - Adapter la vitesse du chariot au travail à réaliser. - S'échauffer et s'étirer avant et pendant le travail. 	<p>Organiser le travail pour permettre l'alternance des tâches.</p> <p>Organiser la distribution d'eau.</p>

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Manque de vigilance pouvant entraîner des accidents du travail</p> <p>11</p> 	<p>Les professions agricoles saisonnières comptent parmi les plus éprouvantes.</p> <p>Risques élevés, tâches pénibles, horaires atypiques... Le corps est exposé à de nombreux dangers (machines, cadence, répétition des gestes, environnement...)</p> <p>En moyenne, les 25-45 ans ont besoin de 7h30 de sommeil pour être en forme le lendemain. Sachez qu'une dette de sommeil contractée par un coucher tardif ne sera pas récupérée par une «grasse matinée».</p> <p>Après le déjeuner, une sieste de 20 minutes permettrait de réduire les risques d'accidents de la circulation ou du travail. La sieste contribue à rééquilibrer le système nerveux et serait bénéfique pour la digestion et le cœur.</p> <p>Eviter les écrans 1h avant de dormir.</p>	<p>Aménager un espace de repos.</p>
<p>Alimentation / Hydratation / Activité</p> <p>12</p> 	<p>Votre corps est votre premier outil de travail, préservez-le.</p> <p>Le travail physique nécessite de l'énergie : repas à horaires réguliers, variés et consistants. Un petit déjeuner copieux, un repas de midi consistant et varié. La pause déjeuner doit constituer un moment authentique de repos (physique et mental).</p> <p>Sous abri, la température très élevée rend le travail physique plus pénible. Il est conseillé de boire régulièrement par petites gorgées, sans attendre la sensation de soif, n'oubliez pas que la dose minimale est de 1,5 litres par jour. La déshydratation entraîne : maux de tête, manque de concentration, manque de vigilance, fatigue. Le coup de chaleur peut survenir en cas d'exposition prolongée à des températures élevées. Le coup de chaleur est rare mais grave : il est mortel dans 1 cas sur 5.</p> <p>Ne pas boire d'alcool. Limitez la consommation de café et de boissons énergisantes (car risques de déshydratation et risques cardiaques).</p> <p>En dehors du travail, pratiquer des activités physiques tels que la marche, la nage, le vélo...</p>	<p>Gestion de la distribution d'eau.</p> <p>Rappel des horaires de pause.</p> <p>Procédure en cas de malaise.</p>
	<p> Mettre à disposition de l'eau et du savon liquide ou une solution hydro-alcoolique en quantité suffisante pour que les salariés puissent régulièrement se nettoyer les mains. Prévoir des réserves d'eau et d'essuie-mains jetables ainsi que des poubelles en quantité suffisante, pour chacun des opérateurs.</p> <p>Recommander aux salariés de rentrer manger chez eux ou seul dans leur voiture. Si le temps le permet, ils peuvent déjeuner à l'extérieur en respectant une distance de 1 mètre minimum. La même règle de distanciation sera appliquée lors de pauses.</p> <p>Pensez au lavage des mains avant et après les repas. Ne partagez pas les couverts, utilisez votre vaisselle et buvez uniquement dans votre bouteille personnelle.</p> <p>Hydratation : Prévoyez des bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus.</p>	<p>Organiser des rotations horaires pour la prise des déjeuners et la distanciation dans les salles de repas.</p> <p>Aérer 30 min, 3 fois par jour la pièce.</p> 

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Chute de hauteur depuis le chariot élévateur</p> <p>13</p> 	<p>Pour éviter les chutes depuis le chariot élévateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equiper la machine de rambardes de sécurité avec lisse supérieure, intermédiaire et plinthe. - Ne pas ôter les rambardes existantes. - Adapter la vitesse d'avancement à l'état des sols, des rails et des travaux à réaliser. - Descendre du chariot pour traverser l'allée centrale afin de changer de rang. <p>L'utilisateur doit être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. Ce document atteste que la personne a reçu une formation à la conduite en sécurité de l'engin et qu'elle est médicalement apte à le conduire.</p>	<p>Présenter l'outil de travail et rappeler la dangerosité de retirer les garde-corps.</p> <p>Former les opérateurs à la conduite.</p> <p>Délivrer des attestations d'autorisation de conduite.</p>
<p>Lombalgies</p> <p>14</p>  	<p>Lors du travail au sol, des postures contraignantes peuvent être adoptées et entraînent des douleurs dans le dos.</p> <p>Pour les éviter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des échauffements (avant le travail) et des étirements (pendant et après le travail) afin de prévenir l'apparition des lombalgies. S'il paraît normal pour un sportif de s'échauffer et de s'étirer, pourquoi n'en serait-il pas de même pour une activité professionnelle nécessitant des sollicitations physiques ? - Utiliser des équipements qui permettent de travailler en préservant son dos (posture et gestuelle) tels que des ergo sièges, des chariots de travail à plat ventre... - Utiliser les équipements permettant la réduction du port de charge tels que les chariots et diables tout terrain... <p>Préserver votre dos :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les genoux au sol - Bloquer et garder la courbure naturelle du dos - Utiliser la force des jambes - Alternier les postures... <p>En dehors du travail, pratiquer des activités physiques tels que la marche, la nage, le vélo...</p>	<p>Présenter les équipements de travail présents dans l'entreprise.</p> <p>Sensibiliser les salariés à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).</p> <p>Montrer les postures de travail à privilégier et ouvrir les discussions à ce sujet.</p>
<p>Risque de piqûres d'hyménoptères</p> <p>15</p> 	<p>Connaître la procédure en cas d'accident. Appeler un Sauveteur Secouriste du Travail (SST), votre responsable ou votre employeur. Connaître l'emplacement des trousse de secours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter des vêtements couvrants. - En cas de réaction allergique: isoler la personne et retirer les bagues si piqûres aux doigts. <p>En cas d'allergie, le salarié informe l'employeur et se faire prescrire par son médecin traitant une trousse d'urgence qu'il conserve sur lui.</p>	<p>Identification des SST. Localisation/gestion de la trousse de secours. Rappeler la procédure en cas d'accident. Diffuser la procédure pour contacter les secours depuis les parcelles. Intégrer le risque hyménoptères dans le document unique.</p>

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Distanciation</p> <p>16</p> 	<p> Rappeler la stricte application des gestes barrières notamment de tousser ou éternuer dans son coude.</p> <p>Respecter les règles de l'entreprise permettant l'application de la distanciation sociale : travailler sur plusieurs rangs d'écart; travailler en décalé et maintenir les distances; travailler sur des parcelles différentes; si intervention à plusieurs sur une même tâche, constituer des binômes ou trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre; privilégier le travail côte à côte plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes; limiter les rotations de poste...</p> <p>Le port du masque doit être mis en œuvre dans les entreprises où les mesures de distanciation ne sont pas possibles.</p> <p>Cas des personnes présentant des symptômes : Dans la mesure du possible, le salarié rentre chez lui et appelle son médecin. En cas de symptômes graves, appeler le 15.</p> <p>Cas des collègues ayant été en contact étroit avec la personne malade : leur demander de consulter leurs médecins traitants.</p> <p>Si suspicion des personnes malades : renvoyer de suite les salariés chez eux avec un masque et leur demander d'appeler leurs médecins. Informer les personnes qui ont été en contact avec ces personnes et leur demander de rester à leurs domiciles en cas d'apparition de symptômes.</p> <p>Procéder au nettoyage du poste de travail avant la reprise de l'activité.</p>	<p>Organiser le travail pour permettre la distanciation sociale. Si ce n'est pas possible, prévoir une distribution de masques.</p> <p>Etablir une procédure de "prise en charge" des personnes diagnostiquées positives au virus ou présentant des symptômes au travail et de leurs collègues proches.</p> 
<p>Risque d'apparition de troubles musculosquelettiques Travail du bas des plantes</p> <p>17</p> 	<p>Les facteurs d'apparition des TMS sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La répétition des gestes. - La gestuelle. - La force à exercer. - Le manque d'entretien des outils : le pouvoir de coupe de l'outil est déterminant. Il va avoir un impact sur la force que le travailleur va devoir déployer. <p>Les solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisir un outil de coupe adapté à la taille de la main. - Maximiser le pouvoir de coupe en affilant les outils de coupe toutes les heures. - Faire des pauses. - Bien s'hydrater. - Affûter l'outil de coupe en fonction de l'usure de la lame. <p> Utiliser le matériel attribué nominativement. Si outil partagé (couteau, affiloir...), nettoyer à chaque transmission d'un individu à l'autre.</p>	<p>Présenter les outils et faire une démonstration d'affilage des outils de coupe. Pour des conseils, rapprochez vous du service SST de la MSA.</p> <p>Organiser la gestion et la distribution de l'eau. Bien former les novices lors de l'accueil.</p> <p>Attribuer nominativement le matériel.</p> 
<p>Glissade et chutes de plain-pied</p> <p>18</p> 	<p>Il s'agit de la deuxième cause d'accident du travail. Un accident sur 5 est une chute de plain-pied. Il faut veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas courir. - Repérer les rails, les flaques d'eau, les trous, la boue... - Faire attention aux végétaux au sol, au paillage... - Porter des chaussures de sécurité avec des semelles anti-dérapantes fermées qui tiennent la cheville (informer l'employeur si les équipements sont inadaptés). 	<p>Fourniture de chaussures ou bottes au titre d'EPI.</p> <p>Rappel des consignes de vigilance.</p> <p>Veiller au dégagement des zones de passage.</p>

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque de crise sanitaire</p> <p>19</p> 	<p>En cas de crise sanitaire, l'organisation du travail se modifie pour intégrer la mise en œuvre de mesures barrières et limiter la propagation du virus.</p> <p>Vous trouverez dans ce guide plus de détails concernant la gestion d'une crise sanitaire à la page 15 dans le document intitulé «accueil de travailleurs saisonniers pour lutter contre la propagation du virus».</p>	<p>Intégrer le risque de crise sanitaire dans votre document unique.</p> 
<p>Risque de collision avec des engins</p> <p>20</p> 	<p>Tout conducteur de chariots doit avoir suivi une formation adaptée, être titulaire d'une autorisation de conduite suite à une évaluation en trois parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un examen médical d'aptitude à la conduite réalisé par le médecin du travail (chaque année). 2. Une évaluation du conducteur (contrôle des connaissances et des savoir-faire du salarié pour la conduite en sécurité de l'équipement...) 3. Une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation. <p>Pour éviter les risques de collision, les caristes doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter le plan de circulation. - Etre vigilant à l'environnement. - Se signaler en zone de croisement lorsque la visibilité est réduite. - Porter une attention particulière au niveau du quai, marquage bord/quai. <p>Les piétons, toujours prioritaires, doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les allées de circulation. - Positionner et sangler les caisses correctement. - Porter obligatoirement les chaussures de sécurité (informer l'employeur si les équipements sont inadaptés) <p>Affecter l'engin à une seule personne.  En cas d'utilisation partagée, le volant, les commandes, les poignées de l'engin doivent être nettoyés en début et en fin de journée et en cas d'utilisation partagée, à chaque changement de conducteur.</p>	<p>Délivrer les autorisations de conduite après formation des caristes.</p> <p>Etablir, afficher et matérialiser un plan de circulation.</p> <p>Fournir les chaussures de sécurité adaptées (informer l'employeur si les équipements sont inadaptés).</p> <p>Si possible, organiser une entrée et une sortie différenciées des salariés.</p> 
<p>Douleurs liées aux manutentions et port de charges lourdes</p> <p>21</p>  	<p>En cas de manutention d'objets lourds, il faut adopter une posture la moins contraignante possible pour le corps : par exemple, plier les genoux en gardant le dos droit.</p> <p>En effet, si l'on porte une charge de 25 kg en gardant le dos droit et en pliant les genoux, le poids sera de 75 kg sur les vertèbres. En revanche, si l'on se baisse le dos courbé, le poids sera de 375 kg.</p> <p>Utiliser les outils d'aide à la manutention mis à la disposition par l'employeur.</p> <p>De plus les manutentions avec les bras au dessus du niveau des épaules, constituent un facteur de risque aggravant.</p>	<p>Faire la démonstration de manutention de caisses.</p> <p>Organiser, si possible, une rotation des équipes à ces postes de travail si possible.</p> <p>Agir en priorité sur les opérations de manutentions inutiles en mettant, notamment à disposition des salariés, des dispositifs d'aide à la manutention. Dans les autres cas, alléger la charge.</p> <p>Former à l'utilisation des dispositifs d'aide à la manutention.</p>

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Douleurs liées aux manutentions et port de charges lourdes</p> <p>21</p> 	<p> Manipuler les contenants (colis) en respectant les gestes barrières. La pose et la dépose des colis doivent se faire en respectant la distance de 1 mètre minimum.</p> <p>Travailler en respectant une distance de 1 mètre minimum entre chaque salarié (marquage au sol, barrières physiques...), adaptation en fonction de la production.</p> <p>Appliquer les gestes barrières lors de la manipulation des colis : ne pas mettre les mains au visage, lavage des mains une fois par heure (utiliser eau et savon liquide ou solution hydroalcoolique).</p>	
<p>Risques liés à la manipulation des chariots de récolte</p> <p>22</p> 	<p>Déplacer des chariots de récolte demande aux opérateurs d'exercer des efforts très physiques. Ces tâches entraînent des douleurs, pour diminuer le risque, il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de caisse sur le chariot. - Informer l'employeur si les roues du chariot sont abîmées ou si les rails de la serre sont défectueux. - Adopter une posture la moins contraignante possible, par exemple, utiliser la force des jambes pour pousser le chariot. <p>Lors du transfert des chariots sur l'allée centrale, les chocs sont possibles, pour les éviter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide d'un collègue pour transférer un chariot trop lourd sur l'allée centrale. - Porter les chaussures de sécurité (informer l'employeur si les équipements sont inadaptés). <p> Les chariots passent entre les mains de plusieurs personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer les chariots, notamment les poignets permettant de les manipuler. - Se laver les mains avec de l'eau et du savon liquide ou une solution hydro alcoolique. 	<p>Donner des consignes pour limiter le poids sur les chariots.</p> <p>Organiser le nettoyage quotidien des chariots. Donner les moyens aux salariés de nettoyer régulièrement les poignées.</p> 
<p>Chute à la montée ou à la descente de chariot élévateur</p> <p>23</p> 	<p>Pour éviter les chutes à la montée ou à la descente, il est conseillé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisser la plate forme. - Utiliser le ou les marchepieds de la machine. - Monter et descendre face au marchepied. - Ne pas sauter ni prendre appui sur les pneumatiques pour descendre/accéder à la nacelle de la plateforme. - Porter des chaussures fermées avec des semelles anti-dérapantes qui tiennent la cheville (informer l'employeur si l'équipement est inadapté). <p> Nettoyer les éléments d'accès à la machine. Prévoir une réserve d'eau et de savon liquide ou de solutions hydroalcoolique pour se laver les mains à la montée et à la descente.</p>	<p>Controler le bon état des chariots, des rails et des sols.</p> <p>Fournir les chaussures au titre d'EPI. Faire une démonstration de montée et descente de la plateforme.</p> <p>Rappel des consignes de vigilance.</p> 

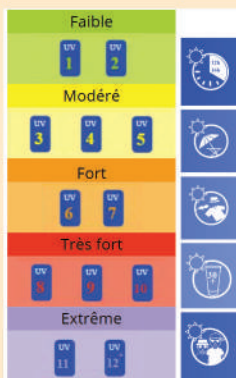
N° de situation & Risque

Argumentaire

Contexte de l'entreprise
Repère pour l'animateur

Risque solaire

24



Tout le monde est concerné, mais nous ne sommes pas égaux face au soleil et à la chaleur. Pour cela un décret est entré en vigueur le 01 juillet 2025 (voir en annexe) :

Le coup de chaleur survient lorsque le corps ne réussit pas à se refroidir suffisamment. Sa température normalement de 37°C augmente et peut atteindre plus de 41°C. Il est favorisé par différents facteurs, parmi lesquels : une forte chaleur ambiante à laquelle peut contribuer ou non le soleil, un haut degré d'humidité dans l'air, l'absence d'aération, la pratique excessive d'activités physiques, le manque d'eau etc...

Les rayons ultra-violet sont invisibles et ne procurent pas de sensation de chaleur. Classés cancérigènes par l'Organisation Mondiale de la Santé, ils peuvent avoir des effets néfastes sur la peau coups de soleil, vieillissement prématuré, allergies et dans les cas les plus graves, des cancers, pour les yeux cataracte, ophtalmie.

Toute l'année, le soleil peut avoir un impact, mais entre avril et septembre, autant que possible, planifiez les activités en dehors des heures d'ensoleillement maximum (12-16h, heure légale en France métropolitaine). C'est à ces heures que les rayons UV émis par le soleil sont les plus intenses en France.

Certaines substances peuvent provoquer des allergies et augmenter la sensibilité de la peau au soleil comme certains médicaments pour l'Homme ou pour l'animal (antibiotiques, anti-inflammatoires, antihistaminiques, anticancéreux, psychotropes, antifongiques...), pesticides, fongicides, additifs alimentaires, végétaux (bergamote, chrysanthèmes, citron...).

Des mesures de prévention peuvent être mises en place, pour tous les postes de mon entreprise :

- J'intègre les risques chaleur et solaire à mon DUERP,
- J'informe sur l'index UV du jour et les différents seuils d'alerte,
- J'optimise l'ombre sur les postes de travail et lieux de pause à l'aide de voiles, tentes, bâches...,
- J'adapte l'organisation du travail (horaires, pauses supplémentaires, réduction des tâches physiques aux heures chaudes),
- Je mets à disposition des équipements de protection individuelle contre le soleil et la chaleur ainsi que de l'eau.



agir ensemble

3 avril 2020

Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille

Vous accueillez des saisonniers, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19.

■ Prévoir avant le travail

❖ Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- ✓ moyens d'hygiène : savon liquide/soluté hydroalcoolique (SHA), bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers, essuie mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils,
- ✓ bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus,
- ✓ affichage des recommandations : mesures barrières, lavage des mains, application SHA dans les sanitaires et à proximité des bidons d'eau,
- ✓ attestations / autorisations de déplacement pour les salariés,
- ✓ dispositif de sécurité travailleur isolé (isolé (téléphone mobile, trousse de secours...),
- ✓ moyens de communication à distance : tableau de consignes, utilisation de téléphones (appel et sms), pas de partage de papier et de crayon.



❖ Organisez la tournée, la journée, anticipez :

- ✓ adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes, évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers (les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée), organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes.
- ✓ évitez les informations collectives, transmettez les consignes aux travailleurs saisonniers par SMS, téléphone : transmettez les coordonnées d'un référent et ses coordonnées, précisez les horaires de travail et le lieu d'activité,
- ✓ prévoyez les équipements et tenues de travail pour les travailleurs saisonniers,
- ✓ organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise,
- ✓ organisez la réception des matériaux, les chargements /déchargements pour limiter les contacts



L'essentiel & plus encore

Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Prévoir avant le travail

- ❖ **Assurez-vous de la compétence** et de la compréhension des personnes nouvellement embauchées :
 - ✓ prenez le temps d'expliquer très précisément le travail et les tâches à effectuer,
 - ✓ pour les saisonniers n'ayant pas d'expérience professionnelle dans le secteur d'activité, insistez particulièrement sur les risques professionnels et leur prévention.

- ❖ **Anticipez la co-activité** :
 - ✓ organisez le flux des personnes dans les locaux de travail : flux de déplacement "Marche en avant" uniquement de l'entrée vers la sortie (pour éviter de se croiser), marques aux sols pour la distanciation si possible, limitation du nombre de personnes dans une pièce,
 - ✓ organisez les déplacements vers les chantiers : pas de transport collectif (utilisation individuelle des véhicules), si covoiturage, 2 personnes par véhicule avec installation en croix (1 devant/ 1 derrière), intervenir sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue,
 - ✓ organisez les vestiaires : organisez un flux d'entrée et de sortie avec 1 personne à la fois dans le vestiaire ou fermez l'accès aux vestiaires et préconisez les changes dans le véhicule du salarié,
 - ✓ organisez les pauses et les repas : priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet). Dans le réfectoire, cuisine, salle de pause sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières (flux d'entrée et de sortie, distanciation entre les personnes, usage de couverts personnels), aérez 3 fois par jour, nettoyez les surfaces après chaque convive, nettoyez les machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation, limitez le nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle, favorisez la prise des repas en décalé (une chaise sur deux, pas de face à face et en quinconce), avec respect d'au moins 1 mètre minimum à table entre les personnes,
 - ✓ organisez l'hébergement : évitez la présence de plusieurs salariés dans des chambres collectives ou dortoirs, attribuez, si possible une chambre par salarié (un couple par chambre reste autorisé). A défaut, en cas d'impossibilité technique de mettre en place cette mesure, espacez davantage la distance entre chaque lit (au moins 1 mètre). Dans ce cas, des écrans en contreplaqué, plexiglas ou en film plastique doivent être mis en place entre les lits. Il est rappelé que le recours aux lits superposés est strictement interdit,
 - ✓ organisez le local fumeur : limitez à 2 personnes avec une distance de sécurité d'au moins 1 mètre, pas d'utilisation de soluté hydroalcoolique (produit inflammable) et pas de partage de cigarette ou d'e-cigarette.



L'essentiel & plus encore

Accueil de travailleurs saisonniers

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



Réaliser pendant le travail

- ❖ **Informez les travailleurs saisonniers** ayant ou non une expérience agricole, des mesures de prévention des risques professionnels en milieu du travail agricole, en s'adaptant aux particularités et risques de chaque filière.

<p>1 / Je prends un copieux petit déjeuner</p>	<p>2 / Je porte des chaussures stables et fermées ainsi que des vêtements adaptés</p>
<p>3 / Je me protège du soleil et du froid et je bois régulièrement de l'eau dans la journée</p>	<p>4 / Je ne remplis pas trop mon panier de cueille</p>
<p>5 / Je me positionne bien pour porter des charges lourdes</p>	<p>6 / Sur le chantier, je fais attention aux autres et aux véhicules</p>
<p>7 / Je respecte le règlement intérieur de l'entreprise</p>	<p>10 / En cas d'accident, je contacte le chef d'équipe ou le sauveteur secouriste. Il est important de connaître le lieu où est rangée la trousse de premiers secours</p>
<p>8 / J'écoute et j'applique les consignes particulières qui m'ont été données</p>	
<p>9 / Je respecte les règles de circulation et de stationnement</p>	



L'essentiel & plus encore

Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Réaliser pendant le travail

❖ Dans les parcelles :

- ✓ privilégiez l'activité individuelle et isolée (avec dispositif de prévention du travailleur isolé) : parcelles différentes, plusieurs rangs d'écart, travail en décalé,
- ✓ quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre.
- ✓ privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes,
- ✓ pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct,
- ✓ limitez les rotations de poste dans la journée.



❖ Les outils :

- ✓ privilégiez les outils individuels,
- ✓ l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise de poste et la fin de la journée de travail.

❖ Conduite d'engins agricoles :

- ✓ limitez la présence en cabine à une seule personne,
- ✓ attribuez un seul et unique véhicule/ machine par personne ou sinon, si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées...
- ✓ mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage et dételage des outils si vous travaillez en binôme.

❖ Utilisation de machines agricoles (planteuses, récolteuses...) : isolez les postes de travail par des séparations physiques (ex : plexiglas, contreplaqué...) et réduisez le nombre d'opérateur sur la machine en adaptant la cadence.

❖ Les équipements de protection individuelle (EPI) : le port des gants de travail, pour éviter les coupures, le cambouis, etc, est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. Il est important de se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, casque...

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

❖ Activités dans les bâtiments, principes de base :

- ✓ espacez d'au moins un mètre les postes de travail par marquage au sol, si besoin, posez des séparations physiques entre chaque poste (paravent, plexiglas, film ...),
- ✓ veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail chaque jour,
- ✓ adaptez le travail en équipe sur les chaînes de production (station de conditionnement, chaîne d'embouteillage) : augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes, prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe.



L'essentiel & plus encore

Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Après le travail

- ❖ **Vérifiez la bonne compréhension des consignes** en cours de travail pour les ajuster si nécessaire.
- ❖ **Vérifiez le port des EPI** et le respect des consignes de sécurité.
- ❖ **Vérifiez le respect des délais de rentrée** pour ce qui concerne l'application de produits de traitement.
- ❖ **Vérifiez le respect des consignes de distanciation.**
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires** à l'hygiène.
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures** de nettoyage prévues...
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs...



Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (manutentions, gestes répétitifs, chutes de hauteur, risque chimique, etc.)

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition à distance (téléphone, messagerie...) pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités de production.



L'essentiel & plus encore



Pour se laver les mains, l'eau et le savon c'est bien !

La solution hydroalcoolique est à limiter :
PAS PLUS DE 5 FOIS D'AFFILÉES !



Mouillez-vous les mains avec de l'eau



Versez du savon dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets



Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts



Nettoyez également les ongles



Rincez-vous les mains sous l'eau



Séchez-vous les mains si possible avec un essuie-main à usage unique



Fermez le robinet avec l'essuie-main puis jetez-le dans une poubelle



Le nettoyage des mains doit durer 1 minute

AVANT D'ALLER TRAVAILLER :

Je prends un solide petit déjeuner pour éviter un coup de fatigue en milieu de matinée.



Je mets une tenue adaptée :

- Contre le soleil : casquette, lunettes, crème solaire...
- Contre le froid : vêtements chauds (bonnet, gants...)
- Au travail : chaussures maintenant bien les chevilles (pour éviter foulures ou entorses), adaptée (sécurité), éventuellement : lunette de protection, combinaison, EPI...

J'emporte un repas pour le midi, des boissons sans alcool, éventuellement une crème solaire...

POUR LE TRAJET VERS MON TRAVAIL :



Je respecte le Code de la Route (limitations de vitesse, port de la ceinture de sécurité, port du casque...)

Je m'organise pour partir à temps afin d'arriver à l'heure à mon travail sans risque.

Je suis conscient des risques du manque de sommeil, de l'alcool, des drogues et de certains médicaments sur ma vigilance au volant.

Je respecte les consignes de stationnement de l'entreprise pour ne pas gêner la circulation des engins.



JE TRAVAILLE, JE prends soin de MA SANTÉ

JE DÉMARRE MA JOURNÉE :

En effectuant quelques mouvements d'échauffement.

Je préserve mon dos et mes articulations en alternant les postures et les tâches à réaliser.



PENDANT LE TRAVAIL :



Je bois régulièrement des boissons non alcoolisées, pour éviter la déshydratation.

Je me protège du froid et du soleil.

Je m'alimente si besoin.

J'utilise des outils adaptés et entretenus.

Je porte et j'entretiens les équipements de protection individuels (EPI) mis à ma disposition.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Éviter le sur accident (le premier accident ne doit pas en entraîner un deuxième).

Protéger la victime, éloigner le danger sans s'exposer soi-même.

Alerter les secours :

- Dans l'entreprise (secouristes...)

- COMPOSER

le 15
ou
le 112



Je pense à la mise à jour de mes vaccinations (tétanos).

Si je me blesse au travail ou sur le trajet, je le déclare à mon employeur ou à son représentant.



En tant que salarié, je peux contacter le Médecin de Travail de la MSA si j'ai une maladie telle que : épilepsie, diabète, maladie cardiaque ou respiratoire... ou si je prends des médicaments pouvant me gêner dans mon travail.

EN FIN DE JOURNÉE :

Je pratique des étirements pour éviter les douleurs liées au travail.

Je prends une douche et je change de tenue.

Je m'efforce de dormir dans de bonnes conditions.



L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services



L'essentiel & plus encore

Une co-réalisation des MSA Grand Sud, Midi-Pyrénées Nord, Midi-Pyrénées Sud et Languedoc

Maquette et illustrations (sauf p.18 et 22) : Sébastien Boureau
(contact@ligne-claire.net / 06 25 73 51 55)